

DATE DE PUBLICATION : 28 février 2024

Délégation de signature
donnée par la Directrice régionale des Pays de la Loire
au Directeur départemental de la Sarthe

Vu la délégation de signature donnée par Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l'Économie et du Réseau à Madame Simone KAMYCKI, Directrice Régionale des Pays de la Loire, le 12 décembre 2022 ;

Délégation permanente est donnée à M. Gilles BONAL, Directeur départemental de la Sarthe et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. David DUVERT, adjoint au Directeur départemental de la Sarthe, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale du Mans.

M. Gilles BONAL peut subdéléguer sa signature aux cadres placés sous son autorité et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des assistants, placés sous leur autorité et dans la limite des attributions de ces derniers.

Fait à Nantes, le 13 novembre 2023

Simone KAMYCKI

